

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALIDE 5 ANS à compter du 10 juillet 2025

N° P250940 - DEC/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par :	ISOCLIMA SPA Via Giovanni XXII 56,B 25086 Rezzato (BS) Italie
Marque commerciale :	ISOPOLAR M1 - BI POLAR M1 - CLIM - TWINCLIM
Description sommaire :	
Composition globale :	Matériau ignifugé dans la masse composé d'une mousse de LDPE.
Utilisation :	Climatisation, conduits d'air.
Masse volumique :	(31,0 ± 3%) kg/m <sup>3</sup>
Epaisseur :	(10,0 ± 10%) mm
Coloris :	Gris clair
Rapport d'essais :	N° P250940 - DEC/1 du 10 juillet 2025
Nature des essais :	Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004) Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995), Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

Classement :

**M1**

**VALIDE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : **NON LIMITÉE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P250940 - DEC/1 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 10 juillet 2025

Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Thibaut CORNILLON

522 R 0900-02 Rév.G

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALIDABLE 5 ANS à compter du 10 juillet 2025

**N° P250940 - DEC/1**

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

*La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.*

Demandeur de l'essai : ISOCLIMA SPA

Date et référence de la commande : Bon pour accord du 21/05/2025 selon devis n°DEV2506491-V1

Producteur : ISOCLIMA SPA  
Via Giovanni XXII 56,B  
25086 Rezzato (BS)  
Italie

Marque commerciale et référence : ISOPOLAR M1 - BI POLAR M1 - CLIM - TWINCLIM

Composition globale : Matériau ignifugé dans la masse composé d'une mousse de LDPE.

Masse volumique :  $(31,0 \pm 3\%) \text{ kg/m}^3$

Epaisseur :  $(10,0 \pm 10\%) \text{ mm}$

Coloris : Gris clair

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse volumique :  $(29,2 \pm 3,0) \text{ kg/m}^3$

Epaisseur :  $(10,0 \pm 1,0) \text{ mm}$

Coloris : Gris clair



Accréditation / Accreditation

N° 1-0606

Portée disponible / Scope available

Sur / on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*

*Some services reported in this document are not covered by accreditation. They are identified by the symbol \**

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 26/05/2025

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)^\circ\text{C}$  et  $(50 \pm 5)\%$  d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 08/04/2025

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
–	–	–	–	–	
Masse (g)	35,10	34,80	35,30	35,00	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : $t_{i1}$ (s)	–	–	–	60	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : $t_{i2}$ (s)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme $\Sigma H$ (cm)	–	–	–	6	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	–	–	–	49	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{t_i \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	0	0	0	1,4	0,4
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Oui	

#### 4.2. ESSAI DE FUSIBILITE SELON NF P 92-505 (DECEMBRE 1995)

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Remarque	–	–	–	–
Masse (g)	2,88	2,90	3,03	3,34
Nombre d'éprouvettes pour atteindre 2 g	2	2	2	2
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non
Inflammation de la ouate	Non	Non	Non	Non

## 5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

À l'issue des essais par rayonnement, un fluage ou des chutes de gouttes sont observés. Les essais complémentaires de fusibilité ont donc été réalisés.

Trappes, le 10 juillet 2025

Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Thibaut CORNILLON", is placed over the LNE logo.

Thibaut CORNILLON

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**